

212C0941

FR0010355057-OP022-AS12

19 juillet 2012

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

PROWEBCE

(Alternext)

- 1 - Le 17 juillet 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société PROWEBCE déposée, en application des articles 235-2 et 234-2 du règlement général, par Aurel BGC, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée ProwebClub¹ (cf. Décision & Information 212C0927 du 17 juillet 2012).

La note d'information de la société ProwebClub (visa n°12-355 en date du 17 juillet 2012) et la note en réponse de la société PROWEBCE (visa n°12-356 en date du 17 juillet 2012) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 20 juillet au 7 septembre 2012 inclus**.

Aurel BGC se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société ProwebClub, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions PROWEBCE non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions PROWEBCE sera reprise le 20 juillet 2012.

¹ Société détenue notamment à ce jour à hauteur de 51,7% par M. Patrice Thiry et certains membres de sa famille (directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société 5HM qu'ils contrôlent), M. Tom Collison (18,1%), Secafi DSE (15,2%).